30/09/2022

Fonds de droit français

GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l’OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 6

5. Certification du Commissaire aux Comptes 13

6. Comptes de l'exercice 18

7. Annexe(s) 34

Rapport annuel de l'OPC Maître 35

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE

Code ISIN : FR0007024708

Ce FIA est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est un fonds nourricier du FCP GAN FRANCESELECT. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 40% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis). Cet OPC est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

La performance du fonds GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE pourra être inférieure à celle de son maître, GAN FRANCESELECT, compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 40% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis).

Le FCP est composé en totalité et en permanence des parts de son maître GAN FRANCESELECT et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du FIA maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le FIA adopte un style de gestion active.

Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- *L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.*
- *L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.*

Le FCP GAN FRANCESELECT a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié de valeurs de la zone euro et, à titre accessoire, de valeurs étrangères, investi tant en actions qu'en obligations.

L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif net.

L'allocation de référence sera à 40% sur les marchés de taux et à 60% sur les marchés actions, celle-ci pouvant évoluer en cours de vie du fonds.

Poche taux : *Les investissements porteront exclusivement sur des émissions de catégorie « investment grade » ou estimée équivalente par la société de gestion.*

Les émissions non notées par une agance de notation (5% maximum de l'actif net) doivent bénéficier d'une notation interne équivalente octroyée par le bureau d'analyse financière de crédit de la société de gestion.

L'exposition minimale au risque de taux est de 30% de l'actif net pour un maximum de 50%.

Afin de sécuriser davantage la gestion, les émissions d'emprunts d'Etats, garantis par l'Etat et d'organismes supranationaux représentent au moins 30% de la poche taux.

Parallèlement, le total des émissions privées BBB- (Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) ne dépassera pas 20% de l'actif net avec un maximum de 2% par émetteur privé.

La fourchette de sensibilité de la poche taux se situe entre 2 et 8.

Poche actions : *Elle est essentiellement composée d'actions de la zone euro. L'exposition minimale au risque actions est de 50% de l'actif net pour un maximum de 70%.*

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPC jusqu'à 50% de son actif net.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :

- OPCVM de droit français ou de droit européen jusqu'à 50% de l'actif net,

- FIA de droit français jusqu'à 10%.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille ou l'exposer aux risques de taux, actions, crédit et change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du FCP.

Afin de gérer la trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts et utiliser des OPC monétaires.

De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Le FIA utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Autres informations:

L'approche ESG appliqué à l'OPC prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 10:30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du FIA maître dans lequel est investi votre FCP sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA a un niveau de risque de 5. Il est identique à celui du FIA maître.

Rappel du profil de risque du FIA maître.

Le FIA a un niveau de risque de 5, en raison de sa forte exposition au risque actions et au risque de taux .

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.*
- *Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FIA. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15 novembre 2021 :

- Mise à jour des frais courants du DICI
- Mise à jour de l'indice Barclays remplacé par Bloomberg
- Mise à jour règlementaire pour Taxonomie

11 février 2022 :

- Ajout de la mention de Groupama Asset Management en tant que centralisateur des ordres en nominatif pur ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.

1er juin 2022 :

- Intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement, en conformité avec les exigences AMF (catégorie 2), SFDR (article 8) et taxonomie.

16 Août 2022 :

- Mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0%.
- Mise à jour de l'adresse du siège social de CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION.

3. RAPPORT DE GESTION

Le Q4 2021 est marqué par la sortie progressive de la pandémie du COVID. Tout au long de cette crise, la mobilisation sans faille des banques centrales et des gouvernements a permis de maintenir l'outil de production intact et de créer les conditions d'un rebond de l'économie mondiale. En sortie de crise, La montée en puissance des campagnes de vaccination permet d'entrevoir la fin de la pandémie. La frénésie de consommation fait suite à plusieurs mois d'épargne forcée et les besoins de restockage sont au plus haut. La fin d'année est donc logiquement caractérisée par un environnement de croissance solide. Cependant, le rebond économique est accompagné d'un retour en force des dynamiques inflationnistes et le narratif imposé par les principaux banquiers centraux est celui d'une inflation transitoire. Le discours dominant considère alors que les déséquilibres causés par la crise du Covid devraient se résorber rapidement et permettre un retour rapide de l'inflation vers les niveaux cibles.

Le Q1 2022 est marqué par une augmentation de l'aversion au risque face à la persistance de l'inflation et au déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans les faits, la dynamique inflationniste s'avère beaucoup moins commode que prévu et les publications de l'inflation ne finissent pas de surprendre à la hausse pour atteindre des niveaux inégalés depuis les années 1980. Aux US en particulier, la réalité des chiffres d'inflation - tant sur leurs niveaux que dans leur composition - poussent la réserve fédérale à changer de discours pour adopter un ton plus offensif. Le mois de mars marque le début d'un nouveau cycle de resserrement monétaire. En Europe, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine rebat durablement les cartes sur l'architecture de sécurité avec des impacts notables sur la hausse des prix de l'énergie, sur la confiance des investisseurs et sur les échanges économiques. Si l'impact sur la croissance reste à déterminer, le choc sur les marchés financiers est immédiat.

Au Q2 2022, l'inflation s'installe, le conflit se durcit et la situation en Chine (politique zéro-Covid et crise immobilière) rajoute de la confusion à un contexte macro déjà très brouillé. Ces trois sources de risque se renforcent mutuellement et pèsent sur les perspectives de la croissance mondiale. L'accentuation des tensions inflationnistes pousse les banques centrales à adopter une posture de plus en plus restrictive, insufflant une forte volatilité sur les taux d'intérêts, les devises et les segments de croissance sur les actions. Dans l'attente d'une récession à venir, les flux d'investissements se détournent des actifs risqués et la part de cash dans les allocations augmente progressivement. Dans cet environnement de morosité extrême, le marché du travail aux Etats-Unis notamment se montre particulièrement solide et laisse planer l'espoir d'une récession de faible ampleur.

Le Q3 2022 marque une continuité par rapport à l'environnement du Q2, l'inflation en Europe et aux US se poursuit pour atteindre des niveaux proches de 10%, les banques centrales montent au créneau pour réaffirmer leur détermination à faire de la lutte contre l'inflation leur objectif prioritaire. La remontée des taux aux US se poursuit avec des pas mensuels de 75bps en juillet et septembre, laissant entrevoir des taux Fed Funds proches de 5% pour la fin de l'année. En Europe, les questionnements sur l'instabilité financière se font de plus en plus sentir, notamment au UK où le programme économique du nouveau gouvernement suscite quelques inquiétudes. Sur les marchés d'actions les mois d'été sont volatils mais le trimestre se termine sur des points bas.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a représenté un point de bascule important dans la politique de gestion du fonds. Avant le déclenchement du conflit, et conformément à notre appréciation d'un environnement de marché à forte croissance ET inflation élevée, nous avons adopté un positionnement offensif sur les actions et prudent sur les. Après le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien, nous sommes revenus à la neutralité sur les marchés d'actions et obligataire. Dans les mois qui ont suivi, et en ligne avec un glissement des problématiques d'inflation vers des problématiques de récession, nous avons alors progressivement accentué la sous-exposition aux actions ainsi qu'aux actifs obligataires.

La sous-performance de GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE s'établit à -16.64% contre -13.84% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GAN FRANCESELECT	420 427,72	1 566 469,51

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille 19 995 793,80 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

La stratégie d'investissement et donc la prise en compte des critères ESG du FIA "GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE" est en lien avec celle de son OPCVM maître le FIA "GAN FRANCESELECT."

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG ».
- Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM,
- Exclusion de l'univers d'investissement des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier. Approche Best-in-universe.
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement
- Au minimum 90% de l'actif net de l'OPCVM est analysé d'un point de vue extra-financier.

La proportion des investissements pouvant être considérés comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie est estimée à 0%.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, sont exclues de l'univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon une approche Best-in-universe

L'alignement de son portefeuille avec la Taxonomie Européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Chaque OPC présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque de l'OPC.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global de l'OPC ainsi que la typologie de l'OPC considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

GESTION DES LIQUIDITÉS

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des OPC.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net de l'OPC pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque OPC, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

GESTION DES RISQUES

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque OPC géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.
La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.
Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque de l'OPC est également reporté dans le présent document à la partie « informations concernant les placements et la gestion ».

EFFET DE LEVIER

Néant.

FRAIS DE GESTION

Votre OPC est nourricier du **FCP GAN FRANCESELECT**. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **2,07**% de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **1,07%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent
(« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :
. Eric Pinon, Président
. Muriel Faure
. Cyril Roux
. Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14 647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7 611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 09 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**19 995 793,80**	**25 084 938,70**
OPC MAÎTRE	**19 995 793,80**	**25 084 938,70**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	**79 117,58**	**100 209,53**
Liquidités	79 117,58	100 209,53
TOTAL DE L'ACTIF	**20 074 911,38**	**25 185 148,23**

PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 679 506,30	24 644 580,94
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	452 935,48	598 120,58
Résultat de l'exercice (a,b)	-75 321,03	-78 638,18
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**20 057 120,75**	**25 164 063,34**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**17 790,63**	**21 084,89**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	17 790,63	21 084,89
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**20 074 911,38**	**25 185 148,23**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	30,52	
Produits sur actions et valeurs assimilées	157 035,34	168 339,20
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**157 065,86**	**168 339,20**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	484,24	615,89
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**484,24**	**615,89**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**156 581,62**	**167 723,31**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	233 347,59	246 050,76
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-76 765,97**	**-78 327,45**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 444,94	-310,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-75 321,03**	**-78 638,18**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Règles d'investissement

Le FCP est investi à 100% en FIA du FCP maître GAN FRANCESELECT.

- **Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**

Méthode des coupons encaissés.

- **Méthode de comptabilisation des frais**

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA

Pour les frais courants effectivement facturés au 'FIA, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'FIA	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1,00% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,50%
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement Perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FIA pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.
La contribution à l'AMF sera également prise en charge par le FIA.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent au FIA.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

➢ ***Frais de fonctionnement et de gestion du FIA maître GAN FRANCESELECT :***

• Frais de fonctionnement et de gestion :
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- *des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;*
- *des commissions de mouvement facturées au FIA ;*

Pour les frais courants effectivement facturés au FIA, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au FIA	***Assiette***	***Taux barème***
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	*Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC*	Taux maximum : 1,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	*Actif net*	Taux maximum : 1,00%
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	*Prélèvement sur chaque transaction*	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement Perçue par la Société de Gestion	*Prélèvement sur chaque transaction*	Par type d'instrument*
Commission de surperformance	*Actif net*	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Part GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**25 164 063,34**	**22 707 829,56**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	271 339,84	95 839,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 358 413,35	-2 135 978,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	462 683,61	619 235,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 405 786,72	3 955 464,36
Différence d'estimation exercice N	*3 483 333,33*	*7 889 120,05*
Différence d'estimation exercice N-1	*-7 889 120,05*	*-3 933 655,69*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-76 765,97	-78 327,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**20 057 120,75**	**25 164 063,34**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Rachats à payer	694,98
	Frais de gestion fixe	17 095,65
TOTAL DES DETTES		**17 790,63**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-17 790,63**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	689,0	271 339,84
Parts rachetées durant l'exercice	-3 309,0	-1 358 413,35
Solde net des souscriptions/rachats	-2 620,0	-1 087 073,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 206,0	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	233 347,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			19 995 793,80
	FR0007019930	GAN FRANCESELECT	19 995 793,80
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**19 995 793,80**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-75 321,03	-78 638,18
Total	**-75 321,03**	**-78 638,18**

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-75 321,03	-78 638,18
Total	**-75 321,03**	**-78 638,18**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	452 935,48	598 120,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**452 935,48**	**598 120,58**

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	452 935,48	598 120,58
Total	**452 935,48**	**598 120,58**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	25 034 404,84	23 470 759,14	22 707 829,56	25 164 063,34	20 057 120,75
Nombre de titres	74 751,0	67 842,0	65 023,0	59 826,0	57 206,0
Valeur liquidative unitaire	334,90	345,96	349,22	420,62	350,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,21	7,19	4,05	9,99	7,91
Capitalisation unitaire sur résultat	0,99	0,92	1,70	-1,31	-1,31

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GAN FRANCESELECT	EUR	8 133	19 995 793,80	99,69
TOTAL FRANCE			**19 995 793,80**	**99,69**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**19 995 793,80**	**99,69**
TOTAL Organismes de placement collectif			**19 995 793,80**	**99,69**
Dettes			**-17 790,63**	**-0,08**
Comptes financiers			**79 117,58**	**0,39**
Actif net			**20 057 120,75**	**100,00**

Part GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE	**EUR**	**57 206,0**	**350,61**

7. ANNEXE(S)

30/09/2022

Fonds de droit français

GAN FRANCESELECT

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l’OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 7

5. Certification du Commissaire aux Comptes 14

6. Comptes de l'exercice 19

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GAN FRANCESELECT

Code ISIN : FR0007019930

Ce FIA est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Obtenir, au travers d'une gestion de type discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 40% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis). Cet OPC est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 40% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le FIA adopte un style de gestion active.

Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Le FCP GAN FRANCESELECT a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié de valeurs de la zone euro et, à titre accessoire, de valeurs étrangères, investi tant en actions qu'en obligations.

L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif net.

L'allocation de référence sera à 40% sur les marchés de taux et à 60% sur les marchés actions, celle-ci pouvant évoluer en cours de vie du fonds.

Poche taux : Les investissements porteront exclusivement sur des émissions de catégorie « investment grade » ou estimée équivalente par la société de gestion.

Les émissions non notées par une agance de notation (5% maximum de l'actif net) doivent bénéficier d'une notation interne équivalente octroyée par le bureau d'analyse financière de crédit de la société de gestion. L'exposition minimale au risque de taux est de 30% de l'actif net pour un maximum de 50%.

Afin de sécuriser davantage la gestion, les émissions d'emprunts d'Etats, garantis par l'Etat et d'organismes supranationaux représentent au moins 30% de la poche taux.

Parallèlement, le total des émissions privées BBB- (Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) ne dépassera pas 20% de l'actif net avec un maximum de 2% par émetteur privé.

La fourchette de sensibilité de la poche taux se situe entre 2 et 8.

Poche actions : Elle est essentiellement composée d'actions de la zone euro. L'exposition minimale au risque actions est de 50% de l'actif net pour un maximum de 70%.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPC jusqu'à 50% de son actif net.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :

- OPCVM de droit français ou de droit européen jusqu'à 50% de l'actif net,
- FIA de droit français jusqu'à 10%.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille ou l'exposer aux risques de taux, actions, crédit et change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du FCP.

Afin de gérer la trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts et utiliser des OPC monétaires.

De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Le FIA utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Autres informations: L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA a un niveau de risque de 5, en raison de sa forte exposition au risque actions et au risque de taux .

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FIA. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15 novembre 2021

- Mise à jour des frais courants du DICI ;
- Mise à jour de l'indice Barclays remplacé par Bloomberg ;
- Mise à jour règlementaire pour Taxonomie.

31 décembre 2021

- Intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement, en conformité avec les exigences AMF (catégorie 2), SFDR (article 8) et taxonomie.

11 février 2022

- Ajout de la mention de Groupama Asset Management en tant que centralisateur des ordres en nominatif pur ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.

16 août 2022

- Mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% ;
- Mise à jour de l'adresse du siège social de CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION ;
- Modification du risque de durabilité.

3. RAPPORT DE GESTION

Le Q4 2021 est marqué par la sortie progressive de la pandémie du COVID. Tout au long de cette crise, la mobilisation sans faille des banques centrales et des gouvernements a permis de maintenir l'outil de production intact et de créer les conditions d'un rebond de l'économie mondiale. En sortie de crise, La montée en puissance des campagnes de vaccination permet d'entrevoir la fin de la pandémie. La frénésie de consommation fait suite à plusieurs mois d'épargne forcée et les besoins de restockage sont au plus haut. La fin d'année est donc logiquement caractérisée par un environnement de croissance solide. Cependant, le rebond économique est accompagné d'un retour en force des dynamiques inflationnistes et le narratif imposé par les principaux banquiers centraux est celui d'une inflation transitoire. Le discours dominant considère alors que les déséquilibres causés par la crise du Covid devraient se résorber rapidement et permettre un retour rapide de l'inflation vers les niveaux cibles.

Le Q1 2022 est marqué par une augmentation de l'aversion au risque face à la persistance de l'inflation et au déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans les faits, la dynamique inflationniste s'avère beaucoup moins commode que prévu et les publications de l'inflation ne finissent pas de surprendre à la hausse pour atteindre des niveaux inégalés depuis les années 1980. Aux US en particulier, la réalité des chiffres d'inflation - tant sur leurs niveaux que dans leur composition - poussent la réserve fédérale à changer de discours pour adopter un ton plus offensif. Le mois de mars marque le début d'un nouveau cycle de resserrement monétaire. En Europe, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine rebat durablement les cartes sur l'architecture de sécurité avec des impacts notables sur la hausse des prix de l'énergie, sur la confiance des investisseurs et sur les échanges économiques. Si l'impact sur la croissance reste à déterminer, le choc sur les marchés financiers est immédiat.

Au Q2 2022, l'inflation s'installe, le conflit se durcit et la situation en Chine (politique zéro-Covid et crise immobilière) rajoute de la confusion à un contexte macro déjà très brouillé. Ces trois sources de risque se renforcent mutuellement et pèsent sur les perspectives de la croissance mondiale. L'accentuation des tensions inflationnistes pousse les banques centrales à adopter une posture de plus en plus restrictive, insufflant une forte volatilité sur les taux d'intérêts, les devises et les segments de croissance sur les actions. Dans l'attente d'une récession à venir, les flux d'investissements se détournent des actifs risqués et la part de cash dans les allocations augmente progressivement. Dans cet environnement de morosité extrême, le marché du travail aux Etats-Unis notamment se montre particulièrement solide et laisse planer l'espoir d'une récession de faible ampleur.

Le Q3 2022 marque une continuité par rapport à l'environnement du Q2, l'inflation en Europe et aux US se poursuit pour atteindre des niveaux proches de 10%, les banques centrales montent au créneau pour réaffirmer leur détermination à faire de la lutte contre l'inflation leur objectif prioritaire. La remontée des taux aux US se poursuit avec des pas mensuels de 75bps en juillet et septembre, laissant entrevoir des taux Fed Funds proches de 5% pour la fin de l'année. En Europe, les questionnements sur l'instabilité financière se font de plus en plus sentir, notamment au UK où le programme économique du nouveau gouvernement suscite quelques inquiétudes. Sur les marchés d'actions les mois d'été sont volatils mais le trimestre se termine sur des points bas.
Le déclenchement de la guerre en Ukraine a représenté un point de bascule important dans la politique de gestion du fonds. Avant le déclenchement du conflit, et conformément à notre appréciation d'un environnement de marché à forte croissance ET inflation élevée, nous avons adopté un positionnement offensif sur les actions et prudent sur les. Après le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien, nous sommes revenus à la neutralité sur les marchés d'actions et obligataire. Dans les mois qui ont suivi, et en ligne avec un glissement des problématiques d'inflation vers des problématiques de récession, nous avons alors progressivement accentué la sous-exposition aux actions ainsi qu'aux actifs obligataires.

La sous-performance de GAN FranceSelect s'établit à -15.86% contre -13.84% pour l'indice de référence.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	4 027 787,49	5 390 185,68
FRANCE 0.5% 25-05-25		1 941 783,69
GERMANY 0.5% 15-02-26	1 353 116,08	562 287,24
GERMANY 1.0% 15-08-25	1 036 485,92	739 862,08
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	1 060 415,51	225 416,08
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26	1 132 725,44	134 859,60
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	1 061 295,61	168 773,92
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 3.5% 25-04-26	1 031 855,02	
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-26	1 016 425,18	
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.0% 25-02-26	1 011 639,76	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **384 940,52** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :
- exclusion des valeurs appartenant à la liste des « grands risques ESG ».
- exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de GROUPAMA AM,
- exclusion de l'univers d'investissement des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier. Approche best-in-universe.
- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement
- au minimum 90% de l'actif net de l'OPCVM est analyse d'un point de vue extra-financier.

La proportion des investissements pouvant être considérés comme durables sur le plan environnemental au titre du règlement taxonomie est estimée a 0%.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidites). Par ailleurs, 20% des valeurs les moins bien notées sont exclues de l'univers d'investissement selon une approche best-in-universe

L'alignement de son portefeuille avec la taxonomie européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Chaque OPC présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque de l'OPC.
Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global de l'OPC ainsi que la typologie de l'OPC considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).
Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est : 1,97%.

GESTION DES LIQUIDITÉS

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des OPC.
L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net de l'OPC pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.
Pour chaque OPC, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.
Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

GESTION DES RISQUES

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque OPC géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.
La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.
Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque de l'OPC est également reporté dans le présent document à la partie « informations concernant les placements et la gestion ».

EFFET DE LEVIER

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 100.58%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 100.55%.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction ;
- Le Directeur de l'Audit interne ;
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne ;
- Les responsables des pôles de Gestion ;
- Les gérants et les assistants de gestion ;
- Le Chef Economiste ;
- Le responsable de l'Ingénierie Financière ;
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs ;
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales ;
- Les responsables de certaines fonctions support ;
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe ;
- La rémunération variable individuelle ;
- La rémunération variable collective (intéressement et participation).

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial ;
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs :
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre) ;
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion ;
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients.

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière ;
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.
Ce Comité est composé des personnes suivantes :
- Eric Pinon, Président ;
- Muriel Faure ;
- Cyril Roux ;
- Cécile Daubignard.

Ce Comité a pour objectifs :
- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées ;
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité ;
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management ;

- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion.
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :
- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management.
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management.

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14 647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7 611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GAN FRANCESELECT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP GAN FRANCESELECT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GAN FRANCESELECT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**44 090 568,01**	**54 315 135,30**
Actions et valeurs assimilées	**24 235 141,51**	**33 868 596,99**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 235 141,51	33 868 596,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**18 588 353,22**	**17 582 249,48**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 588 353,22	17 582 249,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**1 255 953,28**	**2 864 168,83**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	384 940,52	1 979 066,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	871 012,76	885 101,99
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**11 120,00**	**120,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	11 120,00	120,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**18 138,48**	**17 547,64**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	18 138,48	17 547,64
COMPTES FINANCIERS	**184 404,05**	**476 517,07**
Liquidités	184 404,05	476 517,07
TOTAL DE L'ACTIF	**44 293 110,54**	**54 809 200,01**

PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	33 860 085,17	45 144 340,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	8 258 106,99	1 636 747,01
Report à nouveau (a)	52,16	154,37
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 420 331,46	6 806 417,59
Résultat de l'exercice (a,b)	566 328,44	349 478,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**44 104 904,22**	**53 937 137,62**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**11 120,00**	**120,00**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	11 120,00	120,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	11 120,00	120,00
Autres opérations		
DETTES	**175 558,12**	**871 942,39**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	175 558,12	871 942,39
COMPTES FINANCIERS	**1 528,20**	
Concours bancaires courants	1 528,20	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**44 293 110,54**	**54 809 200,01**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1221		224 410,00
XEUR FOAT EUR 1222	132 120,00	
EURO BOBL 1222	119 750,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	186,88	
Produits sur actions et valeurs assimilées	797 659,23	598 734,12
Produits sur obligations et valeurs assimilées	283 384,11	292 555,44
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1 081 230,22**	**891 289,56**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 132,58	1 916,64
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 132,58**	**1 916,64**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 080 097,64**	**889 372,92**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	511 522,59	530 030,06
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**568 575,05**	**359 342,86**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 246,61	-9 864,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**566 328,44**	**349 478,20**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger
- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
  Dernier cours du jour de valorisation.
  NB : la place de cotation ISMA ne délivre que des cours veille et jamais de cours jour.
- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :
  Dernier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Amérique :
  Dernier cours du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé
- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

Titres et actions d'OPC
Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables
Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :
- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
  - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
  - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

Opérations de gré à gré
- La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnelles
- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés actions sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les contrats à terme fermes sur les marches dérivés taux sont évalués au cours de compensation de la veille.

Acquisitions et cessions temporaires de titres
- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts Contractuels.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :
- **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
- **Pour les swaps**
  Swaps de taux adossés ou non adossés
  Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché.
  Autres Swaps
  Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Frais de gestion
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA.

Pour les frais courants effectivement facturés au FIA, se reporter à la partie « Frais » du Document D'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	*Assiette*	*Taux barème*
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,10 % TTC
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum 1,00% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument *

*Se référer au barème tarifaire ci-dessous « commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion » Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent au FIA.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part GAN FRANCESELECT	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**53 937 137,62**	**49 358 841,33**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 018 650,14	1 117 566,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 164 908,78	-6 438 821,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 213 858,10	7 789 474,63
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-767 538,24	-792 353,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	31 510,09	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 570,00	
Frais de transactions	-27 898,17	-42 595,03
Différences de change	1 724,10	-152,10
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-10 364 400,61	2 955 559,40
Différence d'estimation exercice N	*-671 005,09*	*9 693 395,52*
Différence d'estimation exercice N-1	*-9 693 395,52*	*-6 737 836,12*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	11 000,00	120,00
Différence d'estimation exercice N	*11 120,00*	*120,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*-120,00*	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-347 235,08	-369 845,12
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	568 575,05	359 342,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**44 104 904,22**	**53 937 137,62**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 588 353,22	42,15
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**18 588 353,22**	**42,15**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	251 870,00	0,57
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**251 870,00**	**0,57**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	18 588 353,22	42,15						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							184 404,05	0,42
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 528,20	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	251 870,00	0,57						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					365 785,05	0,83	16 800 543,45	38,09	1 422 024,72	3,22
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	184 404,05	0,42								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 528,20									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations							119 750,00	0,27	132 120,00	0,30

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	1 998,70							
Comptes financiers	27 950,26	0,06	1 494,00					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	6 896,80
	Coupons et dividendes en espèces	11 241,68
TOTAL DES CRÉANCES		**18 138,48**
DETTES		
	Achats à règlement différé	137 590,27
	Frais de gestion fixe	37 955,40
	Autres dettes	12,45
TOTAL DES DETTES		**175 558,12**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-157 419,64**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	707,000000	2 018 650,14
Parts rachetées durant l'exercice	-1 109,000000	-3 164 908,78
Solde net des souscriptions/rachats	-402,000000	-1 146 258,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 939,000000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	511 522,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			384 940,52
	FR0000990038	GROUPAMA AVENIR EURO I	384 940,52
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**384 940,52**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	52,16	154,37
Résultat	566 328,44	349 478,20
Total	**566 380,60**	**349 632,57**

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution		349 579,46
Report à nouveau de l'exercice	566 380,60	53,11
Capitalisation		
Total	**566 380,60**	**349 632,57**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	17 939,000000	18 341,000000
Distribution unitaire		19,06
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		**45 937,85**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	8 258 106,99	1 636 747,01
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 420 331,46	6 806 417,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**9 678 438,45**	**8 443 164,60**

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	9 678 438,45	8 443 164,60
Capitalisation		
Total	**9 678 438,45**	**8 443 164,60**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	52 719 181,60	51 482 015,16	49 358 841,33	53 937 137,62	44 104 904,22
Nombre de titres	22 350,000000	21 275,000000	20 295,000000	18 341,000000	17 939,000000
Valeur liquidative unitaire	2 358,80	2 419,83	2 432,06	2 940,79	2 458,60
+/- values nettes unitaire non distribuées	84,80	82,94	89,23	460,34	539,51
Distribution unitaire sur résultat	29,87	35,77	18,56	19,06	
Crédit d'impôt unitaire	4,063	4,003	1,96	2,521	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat					31,57

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	1 355	161 082,40	0,37
ALLIANZ SE-REG	EUR	4 303	696 225,40	1,57
BASF SE	EUR	8 265	327 294,00	0,75
BEIERSDORF AG	EUR	236	23 824,20	0,05
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	5 250	367 447,50	0,83
BMW VZ	EUR	473	31 643,70	0,07
CONTINENTAL AG	EUR	1 238	56 886,10	0,13
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	4 194	97 929,90	0,23
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 287	216 537,75	0,49
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	6 482	201 687,43	0,46
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	30 939	541 184,99	1,23
E.ON AG NOM.	EUR	9 355	73 867,08	0,16
FRESENIUS	EUR	2 312	50 748,40	0,12
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	273	16 658,46	0,03
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	10 947	248 606,37	0,56
KNORR-BREMSE AG	EUR	277	12 293,26	0,02
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	8 386	439 007,10	0,99
MERCK KGA	EUR	1 117	186 315,60	0,43
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 856	459 360,00	1,05
NEMETSCHEK	EUR	171	8 418,33	0,01
SAP SE	EUR	5 597	470 819,64	1,07
SIEMENS AG-REG	EUR	6 459	653 650,80	1,48
SIEMENS ENERGY AG	EUR	5 754	65 509,29	0,15
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	2 819	124 825,32	0,29
VONOVIA SE	EUR	3 783	84 020,43	0,19
TOTAL ALLEMAGNE			**5 615 843,45**	**12,73**
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	4 340	202 873,30	0,46
KBC GROUPE	EUR	368	17 906,88	0,04
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	2 715	193 090,80	0,44
TOTAL BELGIQUE			**413 870,98**	**0,94**
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 739	83 315,49	0,19
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	25 119	116 062,34	0,26
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	155 197	372 084,81	0,84
CELLNEX TELECOM SA	EUR	3 905	124 139,95	0,28
IBERDROLA SA	EUR	44 070	422 278,74	0,96
INDITEX	EUR	9 594	204 160,32	0,46
TELEFONICA SA	EUR	37 676	127 194,18	0,29
TOTAL ESPAGNE			**1 449 235,83**	**3,28**
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	1 950	77 239,50	0,18
NESTE OYJ	EUR	4 204	188 339,20	0,43
NOKIA (AB) OYJ	EUR	33 346	147 405,99	0,33
SAMPO OYJ A	EUR	4 692	205 321,92	0,47
TOTAL FINLANDE			**618 306,61**	**1,41**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	4 802	426 849,78	0,97
AIR LIQUIDE	EUR	97	11 403,32	0,02
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	3 616	425 096,96	0,97
AXA	EUR	20 096	451 657,60	1,02
BIOCORP PRODUCTION SA	EUR	41 825	598 097,50	1,35
BNP PARIBAS	EUR	8 701	379 407,11	0,86
CAPGEMINI SE	EUR	569	94 169,50	0,21
CREDIT AGRICOLE	EUR	14 436	120 742,70	0,28
DANONE	EUR	4 465	216 865,05	0,50
DASSAULT SYST.	EUR	9 422	336 695,17	0,76
EDENRED	EUR	2 492	118 021,12	0,27
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 068	290 243,80	0,66
EUROAPI SASU	EUR	394	6 713,76	0,01
HERMES INTERNATIONAL	EUR	233	283 561,00	0,64
KERING	EUR	549	251 743,95	0,58
L'OREAL	EUR	383	126 485,75	0,28
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	2 049	676 682,25	1,54
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 219	1 354 477,60	3,07
MICHELIN (CGDE)	EUR	7 369	170 629,20	0,39
PERNOD RICARD	EUR	2 168	409 426,80	0,92
SAFRAN SA	EUR	2 438	229 196,38	0,52
SAINT-GOBAIN	EUR	5 599	207 442,95	0,47
SANOFI	EUR	9 079	711 793,60	1,61
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	460	145 866,00	0,33
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	5 216	609 959,04	1,38
SOCIETE GENERALE SA	EUR	5 930	121 060,95	0,28
THALES	EUR	1 298	146 674,00	0,33
TOTALENERGIES SE	EUR	11 647	562 258,93	1,28
VINCI (EX SGE)	EUR	5 206	432 983,02	0,98
WINFARM SAS	EUR	17 014	267 119,80	0,61
WORLDLINE SA	EUR	3 137	127 613,16	0,29
TOTAL FRANCE			**10 310 937,75**	**23,38**
IRLANDE				
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	EUR	1 051	118 763,00	0,27
KERRY GROUP PLC-A	EUR	465	42 408,00	0,10
TOTAL IRLANDE			**161 171,00**	**0,37**
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	82 653	349 126,27	0,79
ENI SPA	EUR	63 857	696 679,87	1,58
INTESA SANPAOLO	EUR	111 271	189 472,26	0,43
SNAM	EUR	5 451	22 599,85	0,05
TOTAL ITALIE			**1 257 878,25**	**2,85**
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	6 133	126 738,45	0,28
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	11 827	722 866,24	1,64
TOTAL LUXEMBOURG			**849 604,69**	**1,92**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	190	247 342,00	0,56
AKZO NOBEL	EUR	1 476	86 080,32	0,19
ASML HOLDING NV	EUR	3 254	1 410 934,40	3,20
HEINEKEN	EUR	1 511	135 778,46	0,31
ING GROEP NV	EUR	27 608	244 551,66	0,56
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	7 920	206 989,20	0,47
KONINKLIJKE DSM	EUR	2 364	277 651,80	0,63
PROSUS NV	EUR	6 614	356 957,58	0,81
PROSUS NV RTS 19-09-22	EUR	6 614	0,00	0,00
ROYAL PHILIPS	EUR	5 460	87 360,00	0,20
STELLANTIS NV	EUR	21 597	265 038,38	0,60
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	3 542	68 452,69	0,15
TOTAL PAYS-BAS			**3 387 136,49**	**7,68**
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	5 308	171 156,46	0,38
TOTAL SUISSE			**171 156,46**	**0,38**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**24 235 141,51**	**54,94**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**24 235 141,51**	**54,94**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-02-29	EUR	387 000	348 192,49	0,79
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-04-26	EUR	760 000	714 552,00	1,62
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	817 000	775 790,52	1,76
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	871 000	829 000,38	1,88
GERMANY 0.5% 15-02-26	EUR	753 000	724 434,48	1,64
GERMANY 1.0% 15-08-25	EUR	274 000	268 843,28	0,61
TOTAL ALLEMAGNE			**3 660 813,15**	**8,30**
AUSTRALIE				
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 0.44% 13-01-28	EUR	108 000	91 502,19	0,21
TOTAL AUSTRALIE			**91 502,19**	**0,21**
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 4.85% 15-03-26	EUR	592 000	662 841,07	1,50
TOTAL AUTRICHE			**662 841,07**	**1,50**
BELGIQUE				
BELGIUM 1.0% 22-06-26	EUR	370 000	357 031,25	0,81
BELGIUM KINGDOM 4.5% 28/03/2026	EUR	296 000	327 069,54	0,74
TOTAL BELGIQUE			**684 100,79**	**1,55**
ESPAGNE				
ESPAGNE 6%98-29	EUR	4 000	4 901,43	0,01
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	EUR	523 000	519 269,79	1,18
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-26	EUR	1 018 000	940 560,74	2,13
SPANISH 5.90% 30/07/2026	EUR	242 000	275 664,26	0,63
SPANISH GOV'T 4.65%2025	EUR	1 000	1 074,50	0,00
SPGB 2.15 10/31/25	EUR	873 000	887 194,62	2,01
TOTAL ESPAGNE			**2 628 665,34**	**5,96**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ETATS-UNIS				
GOLD SACH GR 2.0% 01-11-28	EUR	10 000	8 951,16	0,02
TOTAL ETATS-UNIS			**8 951,16**	**0,02**
FINLANDE				
FINLAND GOVERNEMENT BOND 0.5% 15-09-28	EUR	55 000	48 992,92	0,11
FINL GOVE BON 0.5% 15-04-26	EUR	225 000	213 386,89	0,49
TOTAL FINLANDE			**262 379,81**	**0,60**
FRANCE				
CRED AGRI ASS 4.75% 27-09-48	EUR	100 000	92 675,10	0,21
E.ETAT 6%94-25 OAT	EUR	616 000	722 529,77	1,63
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.0% 25-02-26	EUR	1 012 000	944 266,84	2,14
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	481 000	440 553,43	1,00
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 3.5% 25-04-26	EUR	897 000	953 963,31	2,17
FRAN GOVE BON 0.5% 25-05-26	EUR	918 000	868 949,63	1,97
FRENCH REP 1.0% 25-11-25	EUR	1 010 000	987 098,60	2,24
KERING 0.75% 13-05-28 EMTN	EUR	100 000	87 206,89	0,20
TOTAL FRANCE			**5 097 243,57**	**11,56**
IRLANDE				
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.9% 15-05-28	EUR	97 000	90 030,68	0,20
IREL GOVE BON 1.0% 15-05-26	EUR	175 000	169 405,32	0,38
IRLANDE 3.40% 03/24	EUR	1 000	1 041,09	0,01
TOTAL IRLANDE			**260 477,09**	**0,59**
ITALIE				
ITAL BUON POL 1.6% 01-06-26	EUR	500 000	472 012,24	1,07
ITALIE 4.50% 01/03/26	EUR	144 000	150 152,00	0,34
ITALIE 7,25%96-26 TBO	EUR	709 000	835 658,38	1,89
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 01-04-26	EUR	580 000	514 622,40	1,17
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26	EUR	1 013 000	922 619,70	2,09
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.5% 15-11-25	EUR	787 000	776 121,09	1,76
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	EUR	179 000	170 381,66	0,39
TOTAL ITALIE			**3 841 567,47**	**8,71**
PAYS-BAS				
NETH GOVE 0.5% 15-07-26	EUR	840 000	796 487,65	1,80
TOTAL PAYS-BAS			**796 487,65**	**1,80**
PORTUGAL				
PGB 2 7/8 10/15/25	EUR	38 123,86	40 054,21	0,10
PORT OBRI DO 2.875% 21-07-26	EUR	288 000	296 322,49	0,67
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.125% 17-10-28	EUR	14 000	13 879,08	0,03
TOTAL PORTUGAL			**350 255,78**	**0,80**
SLOVAQUIE				
SLOVAKIA GOVT 4.35% 10-25	EUR	112 000	123 484,28	0,28
SLOVAQUIE 3.625% 01/29	EUR	23 000	24 757,69	0,05
TOTAL SLOVAQUIE			**148 241,97**	**0,33**
SUEDE				
ALFA LAVAL TREASURY INTL AB 0.25% 25-06-24	EUR	100 000	94 826,18	0,22
TOTAL SUEDE			**94 826,18**	**0,22**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**18 588 353,22**	**42,15**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**18 588 353,22**	**42,15**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA AVENIR EURO I	EUR	31,5964	384 940,52	0,87
TOTAL FRANCE			**384 940,52**	**0,87**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**384 940,52**	**0,87**
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE				
FRANCE				
AURIGA VENTURE III PART A	EUR	1 273	287 094,98	0,65
AURIGA VENTURE III PART B	EUR	13 400	438 812,48	0,99
AURIGA VENTURES III FCPR	EUR	67	46 900,00	0,11
France Private Equity II B1	EUR	107	5,71	0,00
France Private Equity II B2	EUR	107	5,71	0,00
France Private Equity II B3	EUR	107	5,71	0,00
France Private Equity II B4	EUR	107	5,71	0,00
France Private Equity II PNL	EUR	4 309	65 689,41	0,15
SOFINNOVA CAPITAL V A1 FCPR	EUR	100	7 493,05	0,02
SOFINNOVA CAPITAL V A1 FCPR NL	EUR	100	25 000,00	0,06
TOTAL FRANCE			**871 012,76**	**1,98**
TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE			**871 012,76**	**1,98**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 255 953,28**	**2,85**
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1222	EUR	-1	3 660,00	0,01
XEUR FOAT EUR 1222	EUR	-1	7 460,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**11 120,00**	**0,03**
TOTAL Engagements à terme fermes			**11 120,00**	**0,03**
TOTAL Instruments financier à terme			**11 120,00**	**0,03**
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	-11 120	-11 120,00	-0,03
TOTAL Appel de marge			**-11 120,00**	**-0,03**
Créances			**18 138,48**	**0,04**
Dettes			**-175 558,12**	**-0,39**
Comptes financiers			**182 875,85**	**0,41**
Actif net			**44 104 904,22**	**100,00**

Part GAN FRANCESELECT	**EUR**	**17 939,000000**	**2 458,60**